



# VISION DES ÉLUS AGRICOLES DU MASSIF CENTRAL

POUR LES POLITIQUES  
AGRICOLES EUROPÉENNES



# CONTEXTE ET AMBITION



## LES ENJEUX DU MASSIF CENTRAL POUR LA FUTURE PAC

Le Massif central, territoire **d'élevage herbager et de polyculture-élevage**, de moyenne montagne, de diversité et d'innovation - joue un rôle crucial dans la souveraineté alimentaire européenne, l'aménagement du territoire et la préservation de l'environnement. Portés par une **agriculture familiale** et ancrée dans les territoires, nos systèmes d'élevage herbager et de polyculture-élevage sont aujourd'hui à la croisée des chemins.

Pour relever les défis économiques, climatiques et démographiques, la future PAC doit impérativement favoriser la présence **d'actifs agricoles sur tous les territoires et l'installation de nombreux jeunes agriculteurs** ; enjeux clés pour garantir un niveau de production en quantité et en qualité, la vie économique des zones rurales, la diversité des systèmes agricoles et des filières agroalimentaires et les services écosystémiques rendus par l'agriculture.

Les exploitations du Massif central possèdent tous les atouts pour concilier **souveraineté alimentaire et durabilité**. Seulement, ces exploitations sont aussi particulièrement vulnérables, faute notamment de l'aggravation des aléas climatiques, des crises sanitaires, des contraintes, de la prédation et de prix suffisamment rémunérateurs donnant les moyens aux jeunes générations de faire face. Le nombre d'éleveurs ainsi que les cheptels ne cessent de diminuer, faisant de l'enjeu du renouvellement des générations un objectif central.

La PAC doit donner un cap clair et ambitieux pour favoriser le renouvellement des éleveurs, acteurs essentiels d'un élevage durable et garants de territoires ruraux vivants. Les élus du Massif central demandent une PAC forte, soutenant **les prix**, centrée sur **les agriculteurs actifs**, reconnaissant la spécificité des territoires à **handicaps naturels**, apportant une juste rémunération **des services rendus** par l'élevage ruminant et sécurisant les revenus face **aux risques**.



**COMPENSER LES  
HANDICAPS NATURELS  
ET PRODUIRE SUR  
TOUS LES TERRITOIRES**



**REVALORISER LES  
SERVICES RENDUS PAR  
L'ÉLEVAGE RUMINANT  
ET FACILITER LES  
TRANSITIONS**



**AMÉLIORER LA  
COUVERTURE DES  
RISQUES ET SÉCURISER  
LES REVENUS**



**RÉAFFIRMER LA  
VOCATION STRATÉGIQUE  
DE L'AGRICULTURE  
ET SOUTENIR LES PRIX**



**CIBLER LES  
AGRICULTEURS  
ACTIFS, AGIR SUR  
L'EMPLOI ET RENOUVELER  
LES GÉNÉRATIONS**

**UN PRÉREQUIS  
INDISPENSABLE  
POUR LA PAC :  
UN BUDGET FORT  
ET AUTONOME**

Le budget alloué à la future PAC doit être à la hauteur des ambitions agricoles de l'Union européenne. Or, le projet actuel de la Commission européenne prévoit une baisse drastique de 20% par rapport au budget actuel (hors inflation). Le montant total de 50.9 milliards d'euros alloué à la France sur 2028-2034 représente même une baisse de 22% !

Alors que le budget global de l'UE est en hausse, la trajectoire budgétaire pour la PAC est inacceptable : elle affaiblit la seule politique véritablement intégrée de l'UE ; elle met en péril le revenu des agriculteurs et le renouvellement des générations ; elle compromet l'adaptation aux défis climatiques, la recherche et l'innovation ; elle accentue la renationalisation et la mise en concurrence des agricultures européennes.

**Nous demandons une revalorisation significative du budget de la PAC 2028-2034, à la hauteur des enjeux stratégiques de souveraineté alimentaire, de transition écologique et de vitalité des territoires européens.**



**LES 4 POINTS  
PRIORITAIRES DU  
MASSIF CENTRAL  
POUR LA PAC  
POST 2027**

**Au regard des enjeux et objectifs, la future réforme de la PAC devrait permettre a minima de répondre aux quatre points prioritaires ci-contre.**

**1**

**CIBLAGE VERS LES  
ACTIFS AGRICOLES**

Définir précisément les actifs agricoles éligibles aux aides de la PAC et favoriser ces actifs dans les modalités d'application des aides versées à l'hectare, via le plafonnement et la dégressivité des aides.

**3**

**RECONNAISSANCE DU  
CARACTÈRE STRATEGIQUE  
DE L'ÉLEVAGE RUMINANT**

Garantir les aides couplées animales grâce à une enveloppe budgétaire renforcée afin de garantir le potentiel de production sur les territoires.

**2**

**SOUTIENS SPÉCIFIQUES  
AUX ZONES ICHN**

Permettre aux Etats membres de revaloriser les enveloppes allouées aux ICHN et de cibler les aides aux zones à handicaps naturels définies par le règlement UE.

**4**

**RÉMUNERATION DES  
SERVICES RENDUS  
PAR LES PRAIRIES**

Reconnaître les pratiques vertueuses déjà existantes à travers un renforcement des aides spécifiques aux surfaces herbagères.



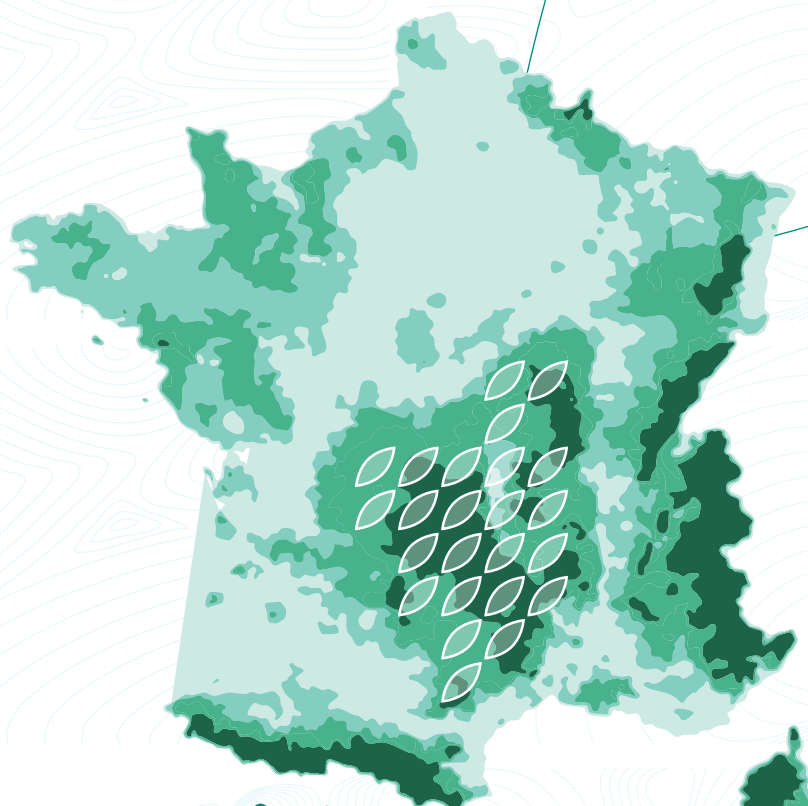
## LE MASSIF CENTRAL EN QUELQUES CHIFFRES

Le Massif central s'étend sur 85 000 km<sup>2</sup>, couvre **4 régions et 22 départements**, compte 3,8 millions d'habitants et 4,1 millions d'hectares de Surface Agricole Utile (SAU). Avec 3.3 millions d'ha de prairies, 81% de la SAU est exploitée en surfaces herbagères, représentant **un tiers de la prairie française métropolitaine**<sup>1</sup>.

Avec 57 056 exploitations (15% des exploitations métropolitaines), l'agriculture du Massif central emploie **135 000 personnes en 2020**, équivalent de 81 000 temps plein dont 86% de main d'œuvre familiale. Les exploitations sont de taille modeste avec **72 ha de moyenne**<sup>1</sup>.

Avec 4.3 millions d'UGB (Unité Gros Bétail), le Massif central compte **42% du cheptel bovin viande français, 28% du cheptel ovin et caprin français et 20% du cheptel bovin laitier français**. Au-delà des systèmes spécialisés, le Massif central comprend une grande diversité de systèmes mixtes, avec de la polyculture-élevage, des mixtes granivores et herbivores, des mixtes ruminants,... La complémentarité des ateliers et des productions est un élément essentiel pour les filières et les outils d'abattage et de transformation.

Comme au niveau national, le nombre d'actifs agricoles est en baisse, avec **une diminution de 16%** des chef(fe)s d'exploitation entre 2020 et 2010. En outre, les



## MASSIF CENTRAL **1/3** DE LA PRAIRIE FRANÇAISE

● Zone où la surface toujours en herbe est supérieure à 50% de la surface agricole utile

exploitant(e)s du Massif central sont âgé(e)s en **moyenne de 50 ans** en 2020 et la moitié des exploitations sont dirigées par au moins un(e) exploitant(e) de 55 ans ou plus. Ce déséquilibre dans la pyramide des âges des exploitant(e)s souligne l'enjeu majeur de **renouvellement des générations**<sup>1</sup>.

Concernant les revenus agricoles, premier levier pour l'attractivité des métiers, les écarts entre le revenu moyen Massif central et le revenu moyen France se maintiennent : **-45% pour le revenu moyen sur 5 ans entre 2018-2022** (RCAL par ETP non salarié) avec un revenu moyen de 20 500 € pour le Massif central contre 37 000 € pour la France<sup>2</sup>.

En parallèle, faute notamment de revenus suffisamment rémunérateurs, **une décapitalisation structurelle des cheptels ruminants** s'est installée, dans la même logique qu'au niveau national. Entre 2010 et 2020, on note ainsi -4% de vaches allaitantes, -5% de chèvres, -17% de vaches laitières et -20% de brebis mères. Cette tendance ne fait que s'accélérer avec une diminution en moyenne de 3% par an du cheptel ruminant entre 2025 et 2020. Une prolongation de cette tendance, sans ralentissement de la courbe, entraînerait d'ici 2040, en 40 ans, une baisse de 12% de brebis laitières, 33% de vaches laitières et 43% de vaches allaitantes et de brebis allaitantes<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> AGRESTE - recensement agricole 2020

<sup>2</sup> AGRESTE - réseau d'information comptable agricole

<sup>3</sup> SIDAM - estimation sur la base du RA 2020 et des tendances Idele 2020 - 2023

# NOS PROPOSITIONS DÉTAILLÉES



## RÉAFFIRMER LA VOCATION STRATÉGIQUE DE L'AGRICULTURE ET SOUTENIR LES PRIX

### Promouvoir la souveraineté alimentaire :

Encourager la production locale, réduire la dépendance aux importations et renforcer la réciprocité des normes vis-à-vis des importations des pays tiers.

### Soutenir les prix à la production :

Garantir des prix rémunérant, a minima, les coûts de production des agriculteurs afin de pérenniser leurs exploitations.



### **PRIX**

- Acter, par la révision du règlement OCM, les principes de contractualisation du prix de la matière première agricole et du respect de l'utilisation des indicateurs de prix de revient de référence et de la rémunération tels que définis dans les Etats membres.
- Rendre impossible l'achat des produits agricoles sous le prix de revient des producteurs.

### **ORIGINE**

- Renforcer l'information claire aux consommateurs de l'origine de tous les produits agricoles.
- Encadrer et protéger la dénomination des viandes vis-à-vis des produits végétaux.

### **CONCURRENCE**

- Réintégrer dans l'application du droit de la concurrence l'exemption agricole sur la base de spécificité structurelle de l'activité primaire.
- Lutter contre toutes les pratiques commerciales déloyales, y compris celles au sein d'alliances européennes ou internationales.

### **ÉCHANGES**

- Défendre la réciprocité des normes pour s'assurer du respect par les produits importés des normes européennes et ne pas exposer les agriculteurs à une concurrence déloyale.
- Activer de véritables mesures et clauses miroirs, effectivement contrôlables, prévoyant de réelles restrictions aux importations vis-à-vis de tous les échanges commerciaux.

## **CIBLER LES AGRICULTEURS ACTIFS, AGIR SUR L'EMPLOI ET RENOUVELER LES GÉNÉRATIONS**

### **Renforcer le soutien aux agriculteurs actifs :**

Attribuer les aides de la PAC seulement aux exploitants qui produisent effectivement, à partir d'une définition précise.

### **Cibler les aides favorisant les actifs :**

Favoriser les actifs dans les modalités d'application des aides versées à l'hectare, via le plafonnement et la dégressivité des aides.

### **Encourager l'installation des jeunes agriculteurs :**

Mettre en place des dispositifs incitatifs ciblés.

### **Renforcer la politique d'investissement :**

Proposer un cadrage national plus favorable à la politique d'investissements dans chaque région.

## **COMPENSER LES HANDICAPS NATURELS ET PRODUIRE SUR TOUS LES TERRITOIRES**

### **Compenser les surcoûts en zones ICHN :**

Faire le choix politique de maintenir une production agricole dans les zones à handicaps naturels définies par le règlement UE, en compensant une partie du différentiel de revenu engendré par les contraintes naturelles via les aides compensatoires ICHN et via une bonification "zones ICHN" sur certaines aides (investissements, installation...).

### **Cibler cette compensation exclusivement sur l'élevage :**

Faire de l'ICHN un moteur de redynamisation de l'élevage dans les zones défavorisées, une politique d'orientations stratégiques pour les territoires et une condition clé pour lutter contre l'agrandissement, la désertification et l'appauvrissement des sols.



## **REVALORISATION DE L'ENVELOPPE ICHN**



## **CIBLAGE DES ICHN SUR L'ÉLEVAGE**



## **BONIFICATIONS DES AIDES POUR LES ZONES ICHN**

### **DÉFINITION DU STATUT DE L'ACTIF AGRICOLE POUR L'ÉLIGIBILITÉ AUX AIDES DE LA PAC**

L'agriculteur professionnel est une personne physique, en âge légal d'exercer, cotisante à la MSA, avec une formation initiale ou continue diplômante en agriculture. Il ne prétend à aucun droit à la retraite de quelque régime que ce soit. En sa qualité de responsable, il décide, dirige et travaille sur son exploitation agricole dont il détient, seul ou avec ses associés exploitants, la majorité du capital hors foncier.

## REVALORISER LES SERVICES RENDUS PAR L'ÉLEVAGE RUMINANT ET FACILITER LES TRANSITIONS

### **Reconnaitre le caractère stratégique de l'élevage ruminant :**

Redynamiser la production dans les filières fragilisées par la décapitalisation du cheptel, afin de préserver et renforcer des modèles ruminants durables, ancrés dans les territoires et créateurs de valeur ajoutée.

### **Rémunérer les services écosystémiques rendus par les prairies et les animaux qui pâturent ces prairies :**

Adopter une vision d'ensemble des enjeux environnementaux en prenant en compte les pratiques existantes (capacité à ne pas déstocker le carbone dans les sols, biodiversité, eau,...).

### **Accompagner les transitions :**

Soutenir les éleveurs dans leurs démarches d'adaptation au changement climatique et de transition vers des systèmes plus durables et plus résilients.



### **RENFORCEMENT DES AIDES COUPLÉES ANIMALES**



### **RENFORCEMENT DES AIDES AUX SURFACES HERBAGÈRES**



### **INCITATIONS FINANCIÈRES POUR DE NOUVELLES PRATIQUES**



## AMÉLIORER LA COUVERTURE DES RISQUES ET SÉCURISER LES REVENUS

### **Sécuriser les revenus des agriculteurs via un filet de sécurité :**

Déployer une réserve de crise à l'échelle européenne, réactive, efficiente et facilement applicable par les Etats membres.

### **Adopter une politique structurelle d'accompagnement de l'UE sur les risques sanitaires :**

Déployer une stratégie sanitaire ambitieuse, adapter les réglementations et renforcer les fonds de mutualisation.

### **Réviser le fonctionnement européen et national de gestion des risques climatiques :**

Revoir le fonctionnement du dispositif au vu des problématiques pour les surfaces herbagères, notamment calculs des pertes et recours.

### **Encourager l'innovation, la résilience et les investissements :**

Soutenir les initiatives locales innovantes, encourager la prise de risques et défendre les moyens de production des éleveurs.

SANITAIRES
Banque d'antigènes
Fluidification des mouvements
Investissements "sécurité sanitaire"

CLIMATIQUES
Moyenne olympique 10 ans
Meilleure évaluation des pertes
Investissements "innovation et résilience"

ÉCONOMIQUES
Réserve de crise UE efficiente
Révision seuils d'intervention
Investissements "modernisation et numérique"





9 allée Pierre de Fermat - 63170 AUBIÈRE

**CONTACT**

Léa GENEIX - [lea.geneix.sidam@aura.chambagri.fr](mailto:lea.geneix.sidam@aura.chambagri.fr) - 06 47 81 05 84

[www.sidam-massifcentral.fr](http://www.sidam-massifcentral.fr)

